

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur GANGULA Rajashekar demeurant Chemin de Louvranges 72 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chemin de Louvranges, 72 à 1300 Wavre et cadastré division 3, section E n°140E.

Le projet consiste en la construction d'une extension R+1+T, le réaménagement des espaces intérieurs, la création de 2 lucarnes (versants avant et arrière) et la démolition du volume garage existant, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un volume secondaire neuf sur la façade latérale droite du bâtiment existant et la démolition de l'ancien garage ; le volume aura une hauteur sous corniche de 5m25, le volume principal existant a une hauteur sous corniche de 2m70 environ, la hauteur du faite du volume neuf sera plus haute de 1m56 par rapport au volume principal ;
- Le volume secondaire aura une toiture à double pente ;
- Le bâtiment neuf aura une brique de parement de ton rouge brun ; des châssis en PVC de ton gris quartz ; des appuis et des seuils en pierre bleue ; Une toiture en tuile de ton brun-noir ; des corniches et descentes d'eau en zinc de ton naturel ; un soubassement en pierre de moellons gris ; ces matériaux sont identiques au bâtiment existant ;
- Une emprise au sol totale de 119m² ;
- Un emplacement de parking intérieur (garage).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au permis d'urbanisation :

- Le projet est construit hors de la zone de bâtisse ;
- Le projet présente une hauteur de plus de 4m50 autorisée au permis d'urbanisation (ici, 5.25 m façade avant et 4,95 m façade arrière) ;
- Les gabarits de plusieurs constructions formant un ensemble seront identiques ou parfaitement harmonisés entre eux. (Ici, le faite de la toiture du nouveau volume dépassera de 1,56 m celui du volume principal ;
- Les lucarnes ne peuvent dépasser 1,20 m de haut (ici, 3,20 m).

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/09/2026 au 02/10/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 4 septembre 2026